



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°134/2026  
du Conseil communautaire  
Séance du 6 juillet 2026**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers absents : 28

Nombre de votants : 56

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** NICOLET Alain, MUCCIO Christine, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, CREYSSON Yves, EISELE Michel, RIEU José, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, CARMINATI Jérôme, AUGUSTIN Philippe, ESQUER Olivier, GAYTE Jocelyne, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, COUDERC Alain, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, DANIEL Georges, CHENIVESSE Hélène, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, CORBA Sébastien

**Absents/Procurations :** BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, CALLEJON Gaétan, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, JACKEL Jérôme (procuration à DAHMANI Naima), PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CASTOR Raphael, MAHLER Fred, TEDESCHI Marie-Laure, PRAT Patrice, ROBELET Olivier, EUTEDJIAN Claudine (procuration à RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah), GOURRET Patrice (procuration à CARMINATI Jérôme), BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), LORIC Karima (procuration à ESQUER Olivier), BROCHE Jérôme (procuration à NADAL Laurent),

**Secrétaire de Séance :** Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

**OBJET : Étude de ressources stratégiques en eau potable de la nappe alluviale du Rhône – Convention de groupement de commande pour la réalisation d'une étude.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2120-1, L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4 à R. 2123-7 du Code de la Commande

Publique encadrant les modalités de la procédure adaptée pour la passation de marchés ;

Vu les articles L.2113-6, L.2113-7 et L.2113-8 du Code de la Commande Publique encadrant les

dispositions réglementaires du groupement de commande ;

Vu les dispositions de la convention de groupement de commande spécifique à cette étude ;

Considérant que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a identifié la masse d'eau FRDG382 « Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche » comme masse d'eau stratégique pour l'alimentation en eau potable ;

Considérant que les collectivités en charge de la compétence eau potable sur cette nappe doivent identifier et caractériser les zones de sauvegarde actuelles et futures pour l'eau potable ;

Considérant que compte tenu de l'intérêt de réaliser conjointement cette étude afin de rationaliser et optimiser les coûts, il est nécessaire d'établir une convention de groupement de commande ;

Considérant que la convention sera passée entre la Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence, le Syndicat Rhône-Ventoux, le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Aygues- Ouvèze, le Syndicat Mixte des Eaux du Plateau de Signargues, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ;

Considérant que l'enveloppe financière globale affectée à la réalisation du projet est estimée à 150000 € HT sur 24 mois ;

Considérant que l'étude peut être subventionnée à hauteur maximale de 80 % et à minima 70 % ;

Considérant que ce projet a été présenté et à la Commission Eau et Assainissement réunie le 16 juin 2026 ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

-D'accepter le lancement de l'étude « ressource stratégique de la nappe alluviale du Rhône » pour un montant estimé à 150 000,00 € HT et le lancement de la consultation en procédure adaptée.

- D'approuver la convention de groupement de commande entre les différents partenaires annexée à la présente délibération afin de réaliser une étude de ressource stratégique de la nappe alluviale du Rhône.
- De désigner le Syndicat Rhône Ventoux comme coordonnateur du groupement de commande et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon comme co-coordonnateur.
- D'approuver le plan de financement suivant :
  - Montant estimatif total de l'étude : 150 000 € HT
  - Subventions minimales (70 %) : 105 000 € HT
  - Reste à charge maximal CAGR : 3959.25 € HT
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise le 6 juillet 2026.

**Le Président**  
**Christophe SERRE**

**La Secrétaire de Séance**

Brigitte VANDEMEULEBROUCKE



Signé électroniquement par : Christophe SERRE  
Date de signature : 16/07/2026  
Qualité : Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien